



ADDENDUM # 2

Date: le 23 juin 2015

Projet: Réfection de la toiture des bassins #7, 8, 12 et 13

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors des amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

6. ANNEXE D – MÉTHODES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION, Section 3.2.2

REPLACER :

Les fiches de projets pertinents réalisés demandés à la section 3.1 v) seront évaluées et cotées.

PAR :

Les fiches de projets pertinents réalisés demandés à la section 2.0 v) seront évaluées et cotées.

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.